

# Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"> <tr> <td>Health Hazard</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Fire Hazard</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Reactivity</td> <td>1</td> </tr> </table>	Health Hazard	2*	Fire Hazard	4	Reactivity	1		
Health Hazard	2*								
Fire Hazard	4								
Reactivity	1								

Date de publication : 22 fév. 2007

Date de révision :

Numéro de révision : 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>Nom du produit</b>	Scellant de mousse de polyuréthane toute saison Touch 'n Seal Scellant de mousse de polyuréthane formule désert Touch 'n Seal
<b>Utilisation recommandée</b>	Isolant
<b>Adresse du fabricant</b>	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5855
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### MISE EN GARDE!

#### Survol en cas d'urgence

Contenu sous pression.

Gaz inflammable.

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, et de contact cutané.

Peut produire une réaction allergique.

Peut causer une sensibilisation par contact cutané.

Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et particulièrement celles souffrant d'asthme ou d'autres conditions respiratoires, ne devraient pas travailler avec des isocyanates.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Peut causer des effets cardiovasculaires indésirables.

Contient un cancérigène connu ou présumé.

**Apparence** : Ambre pâle

**État physique** : Aérosol liquide

**Odeur** : Odeur légère d'hydrocarbure

### Effets potentiels sur la santé

#### Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

#### Toxicité aiguë

##### Yeux

Irritant pour les yeux. Risque de dommages sérieux pour les yeux.

##### Peau

Nocif en cas de contact cutané. Adhère à la peau. Peut causer une sensibilisation par contact cutané.

##### Inhalation

Nocif par inhalation. Irritant pour le système respiratoire. Peut causer une réaction respiratoire allergique. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire). Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou de la gêne respiratoire en cas d'inhalation.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Le produit peut durcir dans la trachée gastro-intestinale et former une obstruction. Peut causer des effets cardiaques néfastes, des troubles sanguins, et une acidose métabolique.
<b>Effets chroniques</b>	L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma. Contient des matières qui peuvent causer le cancer. Consulter les Sections 11 et 15 pour plus de renseignements.
<b>Conditions médicales aggravées</b>	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants.
<b>Interactions avec autres agents chimiques</b>	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.
<b>Risques environnementaux</b>	Consulter la Section 12 pour des renseignements écologiques additionnels.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Éther diméthylique	115-10-6	5-10
Agent ignifugeant	Propriétaire	5-10
Agent ignifugeant	Propriétaire	1-5
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30
Mélange de polyols	Propriétaire	5-10
Isobutane	75-28-5	5-10
Diisocyanate de diphenylméthane	26447-40-5	1-5
Propane	74-98-6	1-5

## 4. PREMIERS SOINS

<b>Avis général</b>	Contactez le 911 ou un service médical d'urgence. Enlever et isoler les vêtements et les souliers contaminés.
<b>Contact oculaire</b>	Contactez immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux totalement ouverts pendant le rinçage.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, contactez un médecin. Enlever et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène.
<b>Ingestion</b>	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Peut causer une réaction allergique. Ne pas provoquer le vomissement. Boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Notes au médecin</b>	Maintenir la victime calme et au chaud.
<b>Protection des secouristes</b>	S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions pour se protéger.

## 5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Propriétés inflammables</b>	Les contenants peuvent exploser si chauffés.
<b>Point d'éclair</b>	-104 °C / -155 °F
<b>Moyens d'extinction adéquats</b>	Utiliser un agent d'extinction qui convient au type d'incendie concerné. Poudre chimique, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans risque. Les contenants doivent être manipulés uniquement par des spécialistes.
<b>Données d'explosivité</b>	
<b>Sensibilisation aux chocs mécaniques</b>	Aucune
<b>Sensibilisation aux décharges statiques</b>	Oui

### Risques spécifiques découlant du produit chimique

Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflammera spontanément. Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance.

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à débit constant homologué MSHA/NIOSH (ou un équivalent) et un ensemble de protection complet.

<b>NFPA</b>	<b>Risque pour la santé 2</b>	<b>Inflammabilité 4</b>	<b>Stabilité 1</b>	<b>Dangers physiques et chimiques -</b>
<b>SIMD</b>	<b>Risque pour la santé 2*</b>	<b>Inflammabilité 4</b>	<b>Stabilité 1</b>	<b>Précautions personnelles</b>

## 6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions personnelles</b>	Retirer toutes les sources d'inflammation. Diriger le personnel vers des endroits sécuritaires. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart et contre le vent du déversement ou de la fuite.
<b>Méthodes de confinement</b>	Si possible, tourner les conteneurs fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Endiguer pour recueillir les grands déversements.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Imbiber avec une matière inerte absorbante. Balayer et transférer, à l'aide d'une pelle, dans des contenants adéquats pour l'élimination. Ne pas diriger d'eau sur le déversement ou sur la source de la fuite.
<b>Autres renseignements</b>	Ventiler la zone.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge électrique statique (laquelle peut causer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Utiliser uniquement dans un endroit doté d'équipements antidéflagrants. Pour éviter l'ignition de vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les pièces métalliques de l'équipement doivent être mises à la terre. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
<b>Entreposage</b>	Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Garder hors de portée des enfants. Maintenir à des températures inférieures à 48,8 °C / 120 °F.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m <sup>3</sup>	75 mg/m <sup>3</sup>
Isobutane	TWA : 1 000 ppm	S/O	S/O
Propane	TWA : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm	2 100 ppm

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Bains oculaires  
Systèmes de ventilation

### Équipement de protection individuelle

**Protection oculaire/faciale** Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.  
**Protection cutanée et corporelle** Vêtements de protection légers. Gants étanches.  
**Protection des voies respiratoires** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA doit être porté. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Ambre pâle	<b>Odeur</b>	Odeur légère d'hydrocarbure
<b>Seuil de l'odeur</b>	Aucune donnée disponible	<b>État physique</b>	Aérosol liquide
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair</b>	-104 °C / -155 °F	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	<b>Écart/point d'ébullition</b>	-42 °C / -44 °F
<b>Écart/point de fusion</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucune donnée disponible	<b>Limites d'explosibilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Gravité spécifique</b>	1,01	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Incompatible
<b>Solubilité</b>	Compatible	<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Contenu en COV</b>	Sans objet	<b>EPA - VOC (g/l)</b>	155
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau)</b>	Aucune donnée disponible		

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C / 120 °F.
<b>Produits incompatibles</b>	Eau. Alcools. Bases fortes. Agents oxydants forts. Poudre de métal fine.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), acide cyanhydrique.

**Polymérisation dangereuse**

La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité aiguë**

**Information sur les ingrédients**

Nom chimique	DL <sub>50</sub> orale	DL <sub>50</sub> cutanée	CL <sub>50</sub> inhalation
Éther diméthylrique			308,5 mg/L ( rat ) 4 h
Agent ignifugeant	500 mg/kg ( rat )	1 230 mg/kg ( lapin ) 5 000 mg/kg ( rat )	5 mg/L ( rat ) 4 h
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	49 g/kg ( rat )	9 400 mg/kg ( lapin )	490 mg/m <sup>3</sup> ( rat ) 4 h
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	9 200 mg/kg ( rat )		
Mélange de polyols	64 mL/kg ( rat )	20 mL/kg ( lapin )	
Isobutane			658 mg/L ( rat ) 4 h
Diisocyanate de diphénylméthane		6 200 mg/kg ( lapin )	0,369 mg/L ( rat ) 4 h
Propane		658 mg/kg ( rat )	

**Toxicité à court terme (28 jours)**

**Toxicité chronique**

**Toxicité chronique**

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma. Contient des ingrédients qui peuvent causer le cancer. Consulter les Sections 11 et 15 pour plus de renseignements.

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous illustre si un organisme a classé un ingrédient comme cancérogène.

**Mutagénicité**

**Toxicité sur la reproduction**

Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

**Effets sur les organes cibles**

Système nerveux central, yeux, système respiratoire.

**Renseignements sur la perturbation hormonale**

Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme polluant marin grave selon le DOT des États-Unis.

**Écotoxicité**

Effets écotoxiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
Agent ignifugeant	CE <sub>50</sub> = 4 mg/L 96 h CE <sub>50</sub> = 45 mg/L 72 h		CE <sub>50</sub> = 295 mg/L 30 min	CE <sub>50</sub> = 63 mg/L 48 h
Diisocyanate de diphénylméthane	CE <sub>50</sub> = 3 230 mg/L 96 h			CE <sub>50</sub> > 1 000 mg/L 24 h

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau (exprimé en log pow)
Éther diméthylrique	-0,18
Agent ignifugeant	2,59
Isobutane	2,88
Propane	2,3

### 13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination des déchets** Cette matière, telle que fournie, est un déchet dangereux conformément aux règlements fédéraux des États-Unis (40 CFR 261). Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Éliminer conformément aux règlements locaux. Laisser la mousse sécher avant l'élimination.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux règlements locaux.

**Numéro de déchet de l'EPA des É.-U.** D001

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

<b>DOT</b>	
Désignation exacte de l'expédition	Biens de consommation
Classe de danger	ORM-D
Polluant marin	Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme un polluant marin grave selon le DOT des États-Unis.
Description	Biens de consommation, ORM-D
<b>TMD</b>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2.1
N° UN	UN1950
Description	AÉROSOLS, 2.1, UN1950
<b>MEX</b>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2.1
N° UN	UN1950
Description	UN1950 aérosols, 2.1
<b>OACI</b>	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2.1
Description	Aérosols, UN1950
<b>IATA</b>	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols, inflammable
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L
Description	UN1950, aérosols, inflammable, 2.1
<b>IMDG/OMI</b>	
Désignation exacte de l'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe de danger	9
N° UN	UN3082
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme un polluant marin grave selon l'IMDG et l'OMI
<b>RID</b>	
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols

UN3082,  
III

#### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Classe de danger** 2  
**N° UN** UN1950  
**Code de classification** 5A  
**Description** UN1950, aérosols, 2, RID  
**Étiquettes ADR/RID** 2

##### ADR

**Désignation exacte de l'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2  
**N° UN** UN1950  
**Code de classification** 5A  
**Étiquettes ADR/RID** 2

##### ADN

**Désignation exacte de l'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2  
**Code de classification** 5A  
**Dispositions particulières** 63, 190, 191, 277, 913  
**Description** UN1950, aérosols, 2  
**Étiquettes de danger** 2  
**Quantité limitée** Consulter SP277

#### 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

##### Inventaires internationaux

**TSCA** Conforme  
**LIS** Conforme  
**EINECS/ELINCS** Conforme  
**ENCS** Conforme  
**CHINE** Conforme  
**KECL** Conforme  
**PICCS** Conforme  
**AICS** Conforme

##### Règlements fédéraux des É.-U.

###### **SARA 313**

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit ne contient aucun produit chimique qui est sujet aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30	1,0
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30	1,0
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5	1,0

**SARA 311/312 – Catégories de danger**

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Oui
Danger retardé (chronique) pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

**Clean Water Act**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	5 000 lb	

**Règlements des États-Unis**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

**Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)**

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X	X	X	X	X
Propane	X	X	X		X
Isobutane	X	X	X		
Éther diméthylque	X	X	X		X

**Règlements internationaux**

**Mexique - limites**

Risque grave, classe 3

Les valeurs limite d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :

Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m<sup>3</sup> TWA

Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m<sup>3</sup> TWA

Nom chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane		Mexique : TWA= 0,2 mg/m <sup>3</sup> Mexique : TWA= 0,02 ppm Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m <sup>3</sup>

**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Classe de danger SIMDUT**

A Gaz comprimés

B5 Aérosol inflammable

D2A Matières très toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	X

**Légende**

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Date d'émission** 22 février 2007

**Date de révision**

**Note de révision** Aucune information disponible

**Limites de responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**